



Éditorial

L'urgence climatique... à géométrie variable!



les effets.

Depuis quelque temps, il est largement admis que le réchauffement climatique de notre planète est un fait et qu'il entraîne des conséquences funestes. Il s'agit de tout mettre en œuvre pour en ralentir les effets.

L'ensemble des efforts, afin de favoriser les énergies renouvelables et neutres du point de vue la production de CO₂, fait partie des priorités et des plans d'actions de la Confédération, du Canton et de la Commune.

Si, dans les domaines hydraulique et photovoltaïque, le bilan est plutôt positif en Suisse, malheureusement dans le domaine éolien, nous sommes toujours beaucoup trop loin du compte. Pour preuve, du côté du col du Saint-Gothard, un parc éolien a vu le jour l'an passé, après 20 ans d'études, de tergiversations et de procédures... C'est beaucoup trop long, car c'est maintenant que nous avons besoin de cette énergie, propre et complémentaire à d'autres sources d'énergie renouvelable.

En ce qui concerne les projets éoliens de notre région, celui des Quatre Bornes ne se réalisera que sur sa partie neuchâteloise pour le moment. En effet, en votation populaire, la population de Sonvilier a refusé ce projet pour quelques voix.

Pour le parc Éole-de-Ruz au Montperreux, le projet est ralenti, car actuellement l'Office fédéral de la culture veut encore analyser la compatibilité de l'implantation de ce parc avec l'inscription de la Ville de La Chaux-de-Fonds au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les éoliennes du projet Éole-de-Ruz étant situées hors du périmètre de sécurité qui entoure le site chaux-de-fonnier protégé, la problématique ne nous semble pas compromettre l'avancement du projet, cependant nous vivons actuellement un coup d'arrêt qui malheureusement se prolonge.

À l'heure de l'urgence climatique, des priorités devraient se dégager d'office, afin d'atteindre les objectifs de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. En ce sens, nous attendons de nos partenaires étatiques fédéraux un soutien indéfectible et solide afin de permettre à la Commune de réaliser, sur son territoire et dans les meilleurs délais, ces parcs éoliens d'une nécessité qui n'est plus à démontrer. Il en va de l'intérêt général!

François Cuche, conseiller communal

Conseil général

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le **lundi 25 octobre 2021 à 19h30** à La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin. Elle aura lieu avec un maximum possible de 50 personnes dans le public. Le port du masque est requis pour la durée de la séance.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1) Appel
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021
- 3) Communications du président
- 4) Nomination d'un membre à la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire en remplacement de Catherine Cunningham, démissionnaire
- 5) Nomination de deux membres à la Commission des aménagements urbains en remplacement de Stéphanie Skartsounis et Dragan Mihailovic, démissionnaires
- 6) Nomination d'un membre à la Commission des règlements en remplacement de Dragan Mihailovic, démissionnaire
- 7) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'250'000 pour la construction d'un bâtiment commun avec l'État de Neuchâtel et comprenant une halle à copeaux à Cernier (site d'Evologia)
- 8) Contre-projet à l'initiative populaire pour le maintien du Bibliobus
- 9) Remplacement dans les commissions
- 10) Désignation de l'organe de révision pour le contrôle des comptes communaux 2021 à 2023
- 11) Réponse au postulat PO20.001 «Installation de panneaux photovoltaïques»
- 12) Réponse au postulat PO20.002 «Pas de limitation à 30 km/h sur un axe principal»
- 13) Réponse au postulat PO21.002 «Politique de durabilité lors des rénovations»
- 14) Réponse à la motion M21.003 «Plan de relance post-Covid»
- 15) Motions et propositions
- 16) Résolutions, interpellations et questions
- 17) Communications du Conseil communal

Pour la culture et le sport à l'école

L'association proCSVR fait appel aux citoyens de Val-de-Ruz pour soutenir la culture et le sport à l'école en devenant membre. Il suffit pour cela d'envoyer un courriel à info@procsvr.ch en indiquant le souhait de devenir membre et de verser une cotisation de CHF 30 sur le compte IBAN CH75 8080 8001 4482 1438 0 (proCSVR, Chasserai 3, 2053 Cernier).

En effet, à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral de 2017, l'école publique ne peut plus demander aux parents une participation financière pour favoriser les activités culturelles et sportives obligatoires dont la portée pédagogique n'est plus à démontrer (spectacles, camps de ski, camps verts, sorties culturelles, etc.). Alors que le corps enseignant est prêt à s'engager dans l'organisation et l'encadrement de telles activités, cette limitation financière tend malheureusement à en diminuer le nombre.

Toute aide est précieuse et permettra aux élèves de la Commune d'étendre leurs apprentissages et leurs compétences dans des contextes différents que celui de la salle de classe. Merci d'avance pour eux.



Trier, c'est valorisant

Les déchets inertes sont ceux qui ne peuvent plus subir de modification physique, biologique ou chimique importante. Par leur nature «neutre», ils ne présentent pas de risque de pollution.

Sont acceptés dans les six déchèteries, 0,5 m³ au maximum par jour:

- cailloux, pierres, sable;
- mortier, ciment, béton;
- briques, tuiles, parpaing, ardoise;
- céramique, faïence, carrelage, pots en terre cuite;
- porcelaine, argile, verre de verre, verre plat;
- isolant «Flumroc», laine de verre;
- miroirs, lavabos, cuvettes de WC.

Les plus grandes quantités doivent être éliminées auprès des entreprises autorisées. Les déchets amiantés sont exclus.



Anniversaires et jubilés

Fêtent en octobre 2021:

Noces de diamant (60 ans)
• Berton Francine et Eric, à Cernier.

Noces d'or (50 ans)
• Geiser Anne et Pierre, à Fontaines;
• Mentha Agnès et Pierre-Alain, à Chézard-Saint-Martin;
• Tanner Anna Maria et Michel, à Derrière-Pertuis;
• Vaucher Danièle et Yves, à Coffrane.

90 ans
• Fesselet Marie-Louise, à Fontainemelon.

Offre d'emploi

La Commune recherche:

- 1 responsable d'exploitation et garde-bain des piscines (F/H), à 80-100%, pour le 1^{er} janvier 2022.

Consultez le site internet communal pour plus de détails et n'hésitez pas à transmettre votre dossier complet de candidature, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats à l'administration des ressources humaines par courrier électronique à rh.val-de-ruz@ne.ch.

Travaux à Cernier

Depuis le 4 octobre 2021, la deuxième partie de la rue des Monts à Cernier fait l'objet d'une réfection de la couche d'enrobé. Par endroits, les collecteurs défectueux sont remplacés. Tributaire des conditions météorologiques, le chantier durera jusqu'à la fin du mois.

Les automobilistes sont priés de se conformer aux instructions de chantier.

Pour davantage d'informations, l'administration des travaux publics renseigne au 032 886 56 35 ou à tp.val-de-ruz@ne.ch.

Forfait et Magic Pass

Les délais de commande et validité des offres pour le forfait de ski et Magic Pass courent jusqu'au **31 octobre 2021**.

Les formulaires sont disponibles sur le site internet communal. Ils peuvent également être demandés à loisirs.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 33.

L'autopartage, une évidence

Un véhicule d'autopartage remplace de cinq à dix voitures individuelles. La coopérative Mobility a calculé que sa flotte permet de se passer de 35'500 véhicules au niveau de la Suisse et d'économiser ainsi des places de stationnement pour une surface équivalente à 190 terrains de football.

En matière de CO₂, Mobility s'engage à proposer exclusivement des véhicules électriques d'ici 2030 au plus tard et se donne jusqu'en 2040 pour devenir climatiquement neutre. Le plus grand défi sur cette voie est constitué par l'infrastructure de recharge.

La population de Val-de-Ruz dispose déjà de tout pour bien faire, entre une voiture électrique à Cernier et une hybride aux Geneveys-sur-Coffrane.

Stand de tir du Pâquier

En remplacement d'une séance de tir annulée au mois de septembre, le Tir de clôture qui aura lieu le dimanche **10 octobre 2021** débutera un peu plus tôt, soit à 09h00, et se prolongera d'un quart d'heure en cas de nécessité.

Art-en-Vue

Encore un mois

L'été indien constituera le terreau fertile à la découverte de l'exposition *Art-en-Vue: Dialogue avec le paysage*. Celle-ci, après son lancement en juin, bouclera en effet le 31 octobre prochain. Parmi les treize œuvres monumentales créées tout spécialement par l'artiste Emmanuel DuPasquier, dit Paxon, un fameux «Passe-Paille», un «Oiseau de feu», un «Clos céleste» ou un «Epapillonnement».

Autant d'œuvres conçues avec le concours de nombreux partenaires locaux et destinées à établir un dialogue avec le paysage pour s'interroger sur sa propre relation avec cet élément important de nos vies. Les agriculteurs et habitants de La Vue-des-Alpes et des montagnes alentours expriment, le long des deux parcours de 4 et 7 km, leur relation avec le paysage et l'utilisation touristique de ce qui constitue souvent leur espace de travail.

Les silhouettes originales du créateur de «Land art Ruben Pensa» guident les visiteurs le long des deux itinéraires et portent les témoignages des habitants.

Cette exposition en plein air est inspirée par la vision du paysage de l'écrivain neuchâtelois Jean-Paul Zimmermann, né à Cernier à la fin du XIX^e siècle (1889-1952). Professeur de français au Loele et à La Chaux-de-Fonds, conférencier et animateur de lectures publiques, Zimmermann était aussi poète, romancier et auteur dramatique. L'exposition *Dialogue avec le paysage* s'inspire fortement de son œuvre «Les Vieux-Prés». Il s'agit de sa première pièce, présentée au Théâtre de La Chaux-de-Fonds en 1939, dont l'intrigue se déroule dans une ferme jurassienne isolée. La relation à la terre du monde paysan est au centre de ce drame. Elle a servi de source d'inspiration aux artistes de cette deuxième édition du festival.



Photo @ Monika Flueckiger

Le vaccin COVID, un acte responsable

Qu'est-ce qui n'a pas été entendu au sujet de supposés ou peut-être avérés effets indésirables induits par la vaccination protégeant de la COVID-19? Ces légendes urbaines ont eu une suite dévastatrice sur le pourcentage de personnes vaccinées en Suisse, puisqu'à peine plus de 50% de la population est complètement vaccinée à fin août 2021.

Afin d'atteindre un taux d'immunité collective acceptable dans le pays, il faudrait compter plus de 80% de personnes immunisées. La réalité est malheureusement bien loin du compte, ce qui ne protège pas de la reprise éventuelle du développement de la pandémie et qui impose à tous des mesures de protection qui restreignent les libertés d'action collectives et, cas échéant, individuelles.

En observant ce qui se passe dans d'autres pays, au Danemark par exemple, le fait que la population ait joué le jeu de la vaccination massive a permis la levée de toutes les mesures restrictives début septembre 2021. Pendant ce temps, en Suisse, ce sont 6'300 nouveaux cas de COVID-19 qui sont décelés en 72 heures.

Le constat est clair. Ces dernières semaines, une recrudescence inquiétante du variant Delta de la COVID-19 peut être observée, particulièrement depuis les retours de vacances d'été. La maladie prend de l'ampleur et il existe un risque de perte de maîtrise face à la reprise épidémiologique de la pandémie.

La couverture vaccinale n'est pas suffisante en Suisse et le risque d'un débordement des urgences dans les hôpitaux est une réalité. Avec l'automne qui arrive, c'est aussi la vague de prolifération de la maladie qui guette.

Dans ces conditions, la vaccination est la seule solution afin de juguler le virus. Il s'agit d'un devoir civique et chacun peut apporter sa pierre à l'édifice dans ce domaine.

Alors, il s'agit de profiter des possibilités qui sont offertes pour se faire vacciner et de pousser ses proches à le faire. C'est un geste altruiste qui permettra à terme de tourner la page de la COVID-19. Le Conseil communal compte sur le sens civique de la population.

